

Paris, le 24 avril 2020

Communiqué de presse

Étude sur les violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT sont les plus touchés

Alors que la maltraitance au sein des familles augmente considérablement depuis la mise en place du confinement, le Défenseur des droits, en collaboration avec Christelle Hamel, chercheuse de l'Ined, publie une [synthèse inédite](#) qui souligne l'ampleur des violences intrafamiliales subies par les filles et les personnes homosexuelles et bisexuelles avant leurs 25 ans. Cette publication s'appuie sur les résultats de l'enquête « Violences et rapports de genre » de l'Ined menée en 2015¹.

Cette étude montre que malgré l'acceptation croissante des minorités sexuelles au fil du temps, au moins la moitié des personnes homosexuelles a été rejetée par ses parents. Il apparaît que les personnes bisexuelles sont encore moins bien acceptées et restent très majoritairement dans le silence (50 % ont des parents qui l'ignore, contre moins de 30 % des homosexuels). La tendance à ne pas dire sa bisexualité semble étroitement liée à des violences intrafamiliales plus fréquentes chez les personnes bisexuelles, qui freineraient l'affirmation de soi et de son identité.

L'enquête montre qu'une proportion non négligeable de la population a été concernée par les violences intrafamiliales durant sa jeunesse, celles-ci ayant été commises dans 70 % des cas par l'un des parents, plus souvent le père que la mère.

Les filles et les jeunes homosexuels et bisexuels sont encore plus touchés par ces violences :

- **Violences psychologiques** (insultes, humiliations, dénigrement) : les filles lesbiennes et bisexuelles sont trois fois plus confrontées à ces comportements (23,2 % et 24,5 %) que les filles hétérosexuelles (6,6 %), tandis que les garçons gays et bisexuels le sont deux à trois fois plus (8,8 % et 9,7 %) que les hétérosexuels (3,5 %) ;
- **Violences physiques** : les filles lesbiennes et bisexuelles (19,4 % et 21,7 %) et les garçons gays et bisexuels (11,9 % et 8,8 %) sont plus souvent victimes de brutalités physiques que les filles et les garçons hétérosexuels (6 %). Ils subissent également plus souvent des mises à la porte, séquestrations et tentatives de meurtre ;

¹ Enquête menée avec le soutien du Défenseur des droits, auprès de 15 127 femmes et 11 320 hommes entre 20 et 69 ans, interrogés sur les violences subies durant les 12 mois précédents et au cours de la vie.

- **Violences sexuelles** : les garçons hétérosexuels y sont très rarement confrontés (0,5 %) par rapport aux filles hétérosexuelles (2,5 %). En revanche, la fréquence des violences sexuelles est bien plus importante chez les garçons homosexuels et bisexuels (6 % et 5,4 %) et encore plus chez les filles lesbiennes et bisexuelles (9,8 % et 12,3 %).

Cette étude souligne que le sexisme et les LGBT-phobies, encore très présents dans la société, constituent des facteurs majeurs d'émergence des violences au sein de la famille, qui peuvent aller jusqu'à la mise en danger des jeunes personnes lesbiennes et bisexuelles.

En France, les conditions de vie des mineurs sont très peu alimentées par la statistique. En effet, l'interdiction de leur adresser un questionnaire sans l'autorisation légale des parents exclue toute enquête sur la maltraitance parentale. En interrogeant plus de 25 000 adultes sur leur enfance, l'étude VIRAGE produit des données inédites et indispensables pour comprendre et combattre plus efficacement les violences au sein des familles. Le Défenseur des droits espère que les pouvoirs publics s'en saisiront pour que, partout, les droits des enfants soient respectés.

Contacts presse

Service presse et communication

anne-flore.buisson-bloche@defenseurdesdroits.fr

presse@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 06 09 87 68 96

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.